



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01391

Numéro SIREN : 308 340 447

Nom ou dénomination : LES CHALETS

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2013 sous le numéro de dépôt 7518



GRUPE
eurex
Comptabilité
Conseil
Audit

www.eurexfrance.com

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT
du 24 DEC. 2013

N° 7518 Le Greffier,

LES CHALETS

Société civile immobilière

Au Capital Social de 2 000 €

EUREX FIDUCIAIRE
EUROPEENNE
Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de
l'Ordre de Lyon

73620 HAUTELUCE

* * *

RCS 308 340 447 00017

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Cabinets associés :

Aix-les-Bains
Annemasse
Annecy
Annonay
Aubenas
Bollène
Bourg-en-Bresse
Casablanca
Chambéry
Cluses
Enghien-les-Bains
Fécamp
Genève
Grenoble
Honfleur
Lille
Lyon
Megève
Mulhouse
Nice
Paris
Roanne
Saint-Etienne
Strasbourg
Thonon-les-Bains
Varsovie

DE LA SOCIETE LES CHALETS,

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

SAS au capital de 1.907.568 euros - Siren n° 385 274 196 RC Annecy - TVA FR 88 385 274 196 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - BP 81 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 - Fax : 04 50 69 20 78 - E mail : eurex.annecy@eurexfrance.com

Grefe du Tribunal de Commerce de Chambéry : dépôt N°7518 en date du 24/12/2013 - Rumilly - Thônes - Voglans

LES CHALETS

Société civile immobilière

Au Capital Social de 2 000 €

73620 HAUTELUCE

* * *

RCS 308 340 447 00017

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE LES CHALETS,

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE,

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux co-gérants,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 29 novembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SEYNOD,
Le 2 décembre 2013.

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Représentée par Philippe JULITA
Commissaire à la transformation

